CANTON DE THORIGNY SUR MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERRIS

SEANCE DU 27 MARS 2008

01.60.43.52.00

	NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation 21 mars 2008

Date d'affichage 21 mars 2008

Objet de la délibération : Délégations données au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code

Général des Collectivités Territoriales

N° de la délibération : 2008-03

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars, à 20 heures 40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAYAUDON, Maire.

Présents: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN,

M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, Melle COLOMBET, M. LANERY,

Mme MARCOU, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU,

Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme LAMRI, Melle BELLILI, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Absents excusés :

Pouvoir: M. RICHARD à Mme OFFROY

Mme SOLIMAN à M. FABRIANO

Secrétaire de séance : Mme OFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le et publication ou notification du

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-22 et L 2122-23,

considérant que ces dispositions permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ces compétences, pour la durée du présent mandat,

entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré,

DONNE délégation au Maire, pour la durée du mandat, des charges suivantes :

- 1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2. de fixer, dans les limites des augmentations votées chaque année par le Conseil Municipal dans le cadre de la révision des tarifs municipaux, des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal;
- 3. de procéder, dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenant qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5. de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6. de passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières, dans le cadre d'une rétrocession des concessions ;
- 9. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;
- 10. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;
- 11. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12. de fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13. de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement;
- 14. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

- 15. d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire,
- 16. d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ou le Personnel Communal, tant en défense qu'en recours devant toute juridiction de première instance, d'appel ou de cassation ;
- 17. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, quel que soit les circonstances et les montants engagés par les dommages ;
- 18. de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme, précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concertée et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même Code, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 19. d'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du Code de l'Urbanisme ;

PRECISE que le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à cette délégation.

DECIDE que les décisions, relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation, pourront, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, être prises par les Adjoints au Maire, dans l'ordre du tableau.

Vote: POUR: 23 voix

CONTRE: 6 voix

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents et représentés.

Extrait certifié conforme.

En Mairie, le 27 mars 2008.

Le Maire,

CANTON DE THORIGNY SUR MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERRIS

SEANCE DU 27 MARS 2008

01.60.43.52.00

Ī		NOMBRE DE MEMBRES	
	Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	29	29	29

Date de la convocation 21 mars 2008

Date d'affichage 21 mars 2008

Objet de la délibération : Désignation d'un premier délégué au Syndicat d'Agglomération Nouvelle

du Val d'Europe

N° de la délibération : 2008-04

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars, à 20 heures 40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAYAUDON, Maire.

Présents: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN,

M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, Melle COLOMBET, M. LANERY,

Mme MARCOU, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU,

Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme LAMRI, Melle BELLILI, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Absents excusés :

Pouvoir: M. RICHARD à Mme OFFROY

Mme SOLIMAN à M. FABRIANO

Secrétaire de séance : Mme OFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le et publication ou notification du

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-7 et L 5212-8,

VU la loi du 13 juillet 1983 portant statut des Agglomérations Nouvelles,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection à bulletin secret de liste à la majorité absolue de sept membres au sein du Conseil Municipal pour représenter la Commune au S.A.N. du Val d'Europe,

après en avoir délibéré,

Membres Présentés:

- Denis GAYAUDON
- Patrick GUEGUEN

Résultats:

- Denis GAYAUDON a obtenu 23 voix et a été élu à la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin
- Patrick GUEGUEN a obtenu 6 voix

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29 Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents et représentés.

Extrait certifié conforme.

En Mairie, le 27 mars 2008.

Le Maire,

CANTON DE THORIGNY SUR MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERRIS

SEANCE DU 27 MARS 2008

01.60.43.52.00

	NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation

21 mars 2008

Date d'affichage 21 mars 2008

Objet de la délibération : Désignation d'un deuxième délégué au Syndicat d'Agglomération Nouvelle

du Val d'Europe

N° de la délibération : 2008-05

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars, à 20 heures 40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAYAUDON, Maire.

Présents: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN,

M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, Melle COLOMBET, M. LANERY,

Mme MARCOU, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU,

Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme LAMRI, Melle BELLILI, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Absents excusés :

Pouvoir: M. RICHARD à Mme OFFROY

Mme SOLIMAN à M. FABRIANO

Secrétaire de séance: Mme OFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le et publication ou notification du

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-7 et L 5212-8,

VU la loi du 13 juillet 1983 portant statut des Agglomérations Nouvelles,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection à bulletin secret de liste à la majorité absolue de sept membres au sein du Conseil Municipal pour représenter la Commune au S.A.N. du Val d'Europe,

après en avoir délibéré,

Membres Présentés:

- Luc CHEVALIER
- Nathalie LEJUEZ

Résultats:

- Luc CHEVALIER a obtenu 23 voix et a été élu à la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin
- Nathalie LEJUEZ a obtenu 6 voix

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29 Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents et représentés.

Extrait certifié conforme.

En Mairie, le 27 mars 2008.

Le Maire,

CANTON DE THORIGNY SUR MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERRIS

SEANCE DU 27 MARS 2008

01.60.43.52.00

	NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation 21 mars 2008

Date d'affichage 21 mars 2008

Objet de la délibération : Désignation d'un troisième délégué au Syndicat d'Agglomération Nouvelle

du Val d'Europe

N° de la délibération : 2008-06

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars, à 20 heures 40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAYAUDON, Maire.

<u>Présents</u>: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN,

M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, Melle COLOMBET, M. LANERY,

Mme MARCOU, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU,

Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme LAMRI, Melle BELLILI, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Absents excusés :

Pouvoir: M. RICHARD à Mme OFFROY

Mme SOLIMAN à M. FABRIANO

Secrétaire de séance : Mme OFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le et publication ou notification du Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-7 et L 5212-8,

VU la loi du 13 juillet 1983 portant statut des Agglomérations Nouvelles,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection à bulletin secret de liste à la majorité absolue de sept membres au sein du Conseil Municipal pour représenter la Commune au S.A.N. du Val d'Europe,

après en avoir délibéré,

Membres Présentés:

- Anicet FABRIANO
- Aly OUEDRAOGO

Résultats:

- Anicet FABRIANO a obtenu 23 voix et a été élu à la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin
- Aly OUEDRAOGO a obtenu 6 voix

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents et représentés.

Extrait certifié conforme.

En Mairie, le 27 mars 2008.

Le Maire,

CANTON DE THORIGNY SUR MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERRIS

SEANCE DU 27 MARS 2008

01.60.43.52.00

	NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation 21 mars 2008

Date d'affichage 21 mars 2008

Objet de la délibération : Désignation d'un quatrième délégué au Syndicat d'Agglomération

Nouvelle du Val d'Europe

N° de la délibération : 2008-07

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars, à 20 heures 40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAYAUDON, Maire.

Présents: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN,

M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, Melle COLOMBET, M. LANERY,

Mme MARCOU, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU,

Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme LAMRI, Melle BELLILI, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Absents excusés :

Pouvoir: M. RICHARD à Mme OFFROY

Mme SOLIMAN à M. FABRIANO

Secrétaire de séance : Mme OFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le et publication ou notification du Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-7 et L 5212-8,

VU la loi du 13 juillet 1983 portant statut des Agglomérations Nouvelles,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection à bulletin secret de liste à la majorité absolue de sept membres au sein du Conseil Municipal pour représenter la Commune au S.A.N. du Val d'Europe,

après en avoir délibéré,

Membres Présentés:

- Philippe RICHARD
- Françoise PRADAYROL

Résultats:

- Philippe RICHARD a obtenu 23 voix a été élu à la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin
- Françoise PRADAYROL a obtenu 6 voix

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29 Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents et représentés.

Extrait certifié conforme.

En Mairie, le 27 mars 2008.

Le Maire,

CANTON DE THORIGNY SUR MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERRIS

SEANCE DU 27 MARS 2008

01.60.43.52.00

	NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation 21 mars 2008

Date d'affichage 21 mars 2008

Objet de la délibération : Désignation d'un cinquième délégué au Syndicat d'Agglomération

Nouvelle du Val d'Europe

N° de la délibération : 2008-08

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars, à 20 heures 40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAYAUDON, Maire.

Présents: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN,

M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, Melle COLOMBET, M. LANERY,

Mme MARCOU, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU,

Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme LAMRI, Melle BELLILI, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Absents excusés :

Pouvoir: M. RICHARD à Mme OFFROY

Mme SOLIMAN à M. FABRIANO

Secrétaire de séance : Mme OFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le et publication ou notification du Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-7 et L 5212-8,

VU la loi du 13 juillet 1983 portant statut des Agglomérations Nouvelles,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection à bulletin secret de liste à la majorité absolue de sept membres au sein du Conseil Municipal pour représenter la Commune au S.A.N. du Val d'Europe,

après en avoir délibéré,

Membres Présentés:

- Martine OFFROY
- Idrissa TRAORE

Résultats:

- Martine OFFROY a obtenu 23 voix et a été élue à la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin
- Idrissa TRAORE a obtenu 6 voix

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29 Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents et représentés.

Extrait certifié conforme.

En Mairie, le 27 mars 2008.

Le Maire,

CANTON DE THORIGNY SUR MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERRIS

SEANCE DU 27 MARS 2008

01.60.43.52.00

Ī		NOMBRE DE MEMBRES	
	Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	29	29	27

Date de la convocation 21 mars 2008

Date d'affichage 21 mars 2008

Objet de la délibération : Désignation d'un sixième délégué au Syndicat d'Agglomération Nouvelle

du Val d'Europe

N° de la délibération : 2008-09

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars, à 20 heures 40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAYAUDON, Maire.

Présents: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN,

M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, Melle COLOMBET, M. LANERY,

Mme MARCOU, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU,

Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme LAMRI, Melle BELLILI, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Absents excusés :

Pouvoir: M. RICHARD à Mme OFFROY

Mme SOLIMAN à M. FABRIANO

Secrétaire de séance : Mme OFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le et publication ou notification du Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-7 et L 5212-8,

VU la loi du 13 juillet 1983 portant statut des Agglomérations Nouvelles,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection à bulletin secret de liste à la majorité absolue de sept membres au sein du Conseil Municipal pour représenter la Commune au S.A.N. du Val d'Europe,

après en avoir délibéré,

Membres Présentés:

- Geneviève CHAFFARD
- Amal BOURHIM

Résultats:

- Geneviève CHAFFARD a obtenu 23 voix et a été élue à la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin
- Amal BOURHIM a obtenu 6 voix

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29 Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents et représentés.

Extrait certifié conforme.

En Mairie, le 27 mars 2008.

Le Maire,

CANTON DE THORIGNY SUR MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERRIS

SEANCE DU 27 MARS 2008

01.60.43.52.00

	NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation 21 mars 2008

Date d'affichage 21 mars 2008

Objet de la délibération : Désignation d'un septième délégué au Syndicat d'Agglomération Nouvelle

du Val d'Europe

N° de la délibération : 2008-10

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars, à 20 heures 40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAYAUDON, Maire.

Présents: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN,

M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, Melle COLOMBET, M. LANERY,

Mme MARCOU, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU,

Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme LAMRI, Melle BELLILI, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Absents excusés :

Pouvoir: M. RICHARD à Mme OFFROY

Mme SOLIMAN à M. FABRIANO

Secrétaire de séance : Mme OFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le et publication ou notification du Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-7 et L 5212-8,

VU la loi du 13 juillet 1983 portant statut des Agglomérations Nouvelles,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection à bulletin secret uninominal à la majorité absolue, de sept membres au sein du Conseil Municipal pour représenter la Commune au S.A.N. du Val d'Europe,

après en avoir délibéré,

Membre Présenté:

- Frédéric BALLUET

Résultats:

- Frédéric BALLUET a obtenu 17 voix et a été élu à la majorité absolue au 1 er tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29 Nombre de bulletins blancs ou nuls : 12 Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents et représentés.

Extrait certifié conforme.

En Mairie, le 27 mars 2008.

Le Maire,

CANTON DE THORIGNY SUR MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERRIS

SEANCE DU 27 MARS 2008

01.60.43.52.00

Ī		NOMBRE DE MEMBRES	
	Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	29	29	29

Date de la convocation

21 mars 2008

Date d'affichage 21 mars 2008

Objet de la délibération : Création des Commissions Permanentes Municipales

N° de la délibération : 2008-11

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars, à 20 heures 40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAYAUDON, Maire.

<u>Présents</u>: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN,

M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, Melle COLOMBET, M. LANERY,

Mme MARCOU, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU,

Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme LAMRI, Melle BELLILI, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Absents excusés :

Pouvoir: M. RICHARD à Mme OFFROY

Mme SOLIMAN à M. FABRIANO

Secrétaire de séance: Mme OFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le et publication ou notification du

CONSIDERANT la nécessité de créer des Commissions Communales, chargées d'étudier en amont les questions qui seront soumises au Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le nombre de membres des Commissions Permanentes Municipales à 7 conseillers municipaux à l'exception de la Commission Urbanisme et Développement Economique qui comportera 12 membres ;

FORME les Commissions Communales suivantes, étant rappelé que Monsieur le Maire est Président de droit de chaque Commission :

Commission Finances:

- Denis GAYAUDON, Maire
- Joséphine SOLIMAN
- Servais YAHOUEDEOU
- Alain CHITRIT
- Francis TSARAMANANA
- Nicolas ZEMANE
- Aly OUEDRAOGO

Commission Environnement et Développement Durable :

- Denis GAYAUDON, Maire
- Martine OFFROY
- Philippe RICHARD
- Gilbert BRULFERT
- Fatima LAMRI
- Francis TSARAMANANA
- Françoise PRADAYROL

Travaux (7 membres)

- Denis GAYAUDON, Maire
- Philippe RICHARD
- Martine OFFROY
- Gilbert BRULFERT
- Fatima LAMRI
- Francis TSARAMANANA
- Idrissa TRAORE

<u>Urbanisme et Développement Economique (12 membres)</u>

- Denis GAYAUDON, Maire
- Jude FABRIANO
- Martine OFFROY
- Xavier LANERY
- Servais YAHOUEDEOU
- Alain CHITRIT
- Francis TSARAMANANA
- Kim -Thuy TENG
- Fabrice CHENON
- Nicolas ZEMANEK
- Patrick GUEGUEN
- Idrissa TRAORE

Solidarité – Famille/Petite Enfance (7 membres)

- Denis GAYAUDON, Maire
- Xavier LANERY
- Luc CHEVALIER
- Edwige COLOMBET
- Joséphine SOLIMAN
- Noura BELLILI
- Patrick GUEGUEN

Enfance/Restauration (7 membres)

- Denis GAYAUDON, Maire
- Edwige COLOMBET
- Luc CHEVALIER
- Sylvie AUDRAIN
- Noura BELLILI
- Kim -Thuy TENG
- Nathalie LEJUEZ

Enseignement (7 membres)

- Denis GAYAUDON, Maire
- Sylvie AUDRAIN
- Luc CHEVALIER
- Geneviève CHAFFARD
- Edwige COLOMBET
- Nicolas ZEMANEK
- Amal BOURHIM

Jeunesse / Sport (7 membres)

- Denis GAYAUDON, Maire
- Luc CHEVALIER
- Ghislaine SERVIERES
- Noura BELLILI
- Francis TSARAMANANA
- Fabrice CHENON
- Aly OUEDRAOGO

Culture (7 membres)

- Denis GAYAUDON, Maire
- Geneviève CHAFFARD
- Sylvie AUDRAIN
- Ghislaine SERVIERES
- Fatima LAMRI
- Isabelle CHADRON
- Amal BOURHIM

Animation / Jumelage (7 membres)

- Denis GAYAUDON, Maire
- Gilbert BRULFERT
- Servais YAHOUEDEOU
- Ghislaine SERVIERES
- Isabelle CHADRON
- Fabrice CHENON
- Françoise PRADAYROL

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents et représentés. Extrait certifié conforme.

En Mairie, le 27 mars 2008.

Le Maire,

CANTON DE THORIGNY SUR MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERRIS

SEANCE DU 27 MARS 2008

01.60.43.52.00

	NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation 21 mars 2008

Date d'affichage 21 mars 2008

Objet de la délibération : Création de la Commission d'Appels d'Offres

N° de la délibération : 2008-12

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars, à 20 heures 40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAYAUDON, Maire.

<u>Présents</u>: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN,

M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, Melle COLOMBET, M. LANERY,

Mme MARCOU, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU,

Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme LAMRI, Melle BELLILI, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Absents excusés :

Pouvoir: M. RICHARD à Mme OFFROY

Mme SOLIMAN à M. FABRIANO

Secrétaire de séance: Mme OFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le et publication ou notification du

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 22, 23 et 25

CONSIDERANT la nécessité de créer une Commission D'appel d'Offres chargée de donner un avis dans la passation des Marchés Publics de la Commune

après en avoir délibéré,

FORME la Commission d'Appels d'offres de la Commune ;

DESIGNE les 5 membres du Conseil Municipal qui siégeront au sein de la Commission d'Appels d'Offres en plus du Maire, président de droit et de son suppléant désigné par arrêté :

Membres Titulaires:

- Martine OFFROY
- Anicet FABRIANO
- Edwige COLOMBET
- Nicolas ZEMANEK
- Idrissa TRAORE

Membres Suppléants:

- Joséphine SOLIMAN
- Noura BELLILI
- Francis TSARAMANANA
- Fabrice CHENON
- Nathalie LEJUEZ

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents et représentés.

Extrait certifié conforme.

En Mairie, le 27 mars 2008.

Le Maire,

CANTON DE THORIGNY SUR MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERRIS

SEANCE DU 27 MARS 2008

01.60.43.52.00

	NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation

21 mars 2008

Date d'affichage 21 mars 2008

Objet de la délibération : Fixation du nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action

Sociale (CCAS)

N° de la délibération : 2008-13

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars, à 20 heures 40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAYAUDON, Maire.

<u>Présents</u>: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN,

M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, Melle COLOMBET, M. LANERY,

Mme MARCOU, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU,

Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme LAMRI, Melle BELLILI, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Absents excusés :

Pouvoir: M. RICHARD à Mme OFFROY

Mme SOLIMAN à M. FABRIANO

Secrétaire de séance : Mme OFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le et publication ou notification du

VU l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.),

après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 15 le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), répartis comme suit :

- le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.),
- 7 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- 7 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents et représentés.

Extrait certifié conforme

En Mairie, le 27 mars 2008.

Le Maire,

CANTON DE THORIGNY SUR MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERRIS

SEANCE DU 27 MARS 2008

01.60.43.52.00

	NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation 21 mars 2008

Date d'affichage 21 mars 2008

Objet de la délibération : Fixation de l'indemnité du Maire, des Maires Adjoints et des Conseillers

avec délégation

N° de la délibération : 2008-14

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars, à 20 heures 40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAYAUDON, Maire.

Présents: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN,

M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, Melle COLOMBET, M. LANERY,

Mme MARCOU, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU,

Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme LAMRI, Melle BELLILI, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Absents excusés :

Pouvoir: M. RICHARD à Mme OFFROY

Mme SOLIMAN à M. FABRIANO

Secrétaire de séance : Mme OFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le et publication ou notification du

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 92-108 du 03 février 1992 modifiée, relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

VU la loi organique n° 2000-294 du 5 avril 2000 modifiée relative aux incompatibilités entre mandats électoraux, et notamment l'article 13,

VU le dernier chiffre de recensement complémentaire de population effectué en 2007 sur la Commune et se montant à 6.387 habitants.

VU la délibération n° 2008-01 du Conseil Municipal en date du 14 mars 2008 portant à 08 le nombre d'Adjoints au Maire,

CONSIDÉRANT que plusieurs Conseillers Municipaux ont reçu également délégation de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT le montant de l'enveloppe mensuelle fixée conformément aux textes en vigueur,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE de répartir l'enveloppe des indemnités des élus comme suit :

Maire

Montant : 90 % de l'indemnité des Maires pour les Communes de 3.500 à 9.999 habitants Bénéficiaire : Monsieur GAYAUDON

• Adjoints :

Montant : 90 % de l'indemnité des Adjoints pour les Communes de 3.500 à 9.999 habitants Bénéficiaires : Madame OFFROY, Monsieur CHEVALIER, Madame AUDRAIN, Monsieur FABRIANO, Madame CHAFFARD, Monsieur RICHARD, Mademoiselle COLOMBEL, Monsieur LANERY

• Conseillers titulaires d'une délégation :

Montant : 39 % % de l'indemnité des adjoints ainsi calculée

Bénéficiaires: Madame CHADRON, Monsieur BRULFERT, Monsieur BALLUET

PRECISE que ces mesures prendront effet au 15 mars 2008.

DIT que le montant de ces indemnités suivra l'évolution des rémunérations des Fonctionnaires.

Vote: POUR: 23 voix

CONTRE: 6 voix

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents et représentés.

		, · C· /	C
HV	trait	Certifie	conforme.
1 7/		COLLING	CONTRACTOR

En Mairie, le 27 mars 2008.

Le Maire,

CANTON DE THORIGNY SUR MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERRIS

SEANCE DU 27 MARS 2008

01.60.43.52.00

Ī		NOMBRE DE MEMBRES	
	Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	29	29	29

Date de la convocation

21 mars 2008

Date d'affichage 21 mars 2008

Objet de la délibération : Vote des taux de contributions directes pour 2008

N° de la délibération : 2008-15

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars, à 20 heures 40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAYAUDON, Maire.

<u>Présents</u>: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN,

M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, Melle COLOMBET, M. LANERY,

Mme MARCOU, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU,

Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme LAMRI, Melle BELLILI, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Absents excusés :

Pouvoir: M. RICHARD à Mme OFFROY

Mme SOLIMAN à M. FABRIANO

Secrétaire de séance: Mme OFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le et publication ou notification du

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992, relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13.

VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

VU les lois de finances annuelles,

VU l'état n° 1259, portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune, pour l'exercice 2008,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 29 novembre 2007,

VU la délibération n° 2005-147 du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2007, adoptant le Budget Primitif 2006,

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 20 mars 2008

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, sur les conditions de préparation du Budget Primitif et des efforts faits pour prendre en compte les demandes exprimées par les différentes Commissions Municipales et les besoins recensés,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, concernant la volonté du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition,

après en avoir délibéré,

FIXE les taux de contributions directes, conformément au tableau ci-dessous :

LIBELLé	TAUX année n-1	TAUX année en cours	BASES	PRODUITS
Foncier Non Bâti	44,40 %	44,40 %	31.400 €	13.942 €
Foncier Bâti	27,43 %	27,43 %	12.170.000 €	3.338.231 €
Taxe d'Habitation	14,82 %	14,82 %	5.088.000 €	754.042 €
			TOTAL	4.106.215 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents et représentés.

		, · C· /	C
HV	trait	Certifie	conforme.
1 7/		COLLING	CONTRACTOR

En Mairie, le 27 mars 2008.

Le Maire,

CANTON DE THORIGNY SUR MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERRIS

SEANCE DU 27 MARS 2008

01.60.43.52.00

	NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation

21 mars 2008

Date d'affichage 21 mars 2008

Objet de la délibération : Fixation de la participation des Aînés à la sortie à Saint-Malo

N° de la délibération : 2008-16

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars, à 20 heures 40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAYAUDON, Maire.

<u>Présents</u>: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN,

M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, Melle COLOMBET, M. LANERY,

Mme MARCOU, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU,

Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme LAMRI, Melle BELLILI, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Absents excusés :

Pouvoir: M. RICHARD à Mme OFFROY

Mme SOLIMAN à M. FABRIANO

Secrétaire de séance : Mme OFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le et publication ou notification du

CONSIDERANT la sortie organisée par la Commune de SERRIS pour les Aînés, à Saint Malo, les 22 et 23 mai 2008,

CONSIDERANT que les participants devront prendre en charge une partie des frais occasionnés par l'organisation de cette sortie,

CONSIDERANT la nécessité de fixer ces participations, afin d'encaisser les recettes correspondantes,

après en avoir délibéré,

FIXE la participation des Aînés à la sortie organisée par la Commune à Saint Malo, les 22 et 23 mai 2008, comme suit :

	Paiement en 1 fois
Ayant droit :	50,00 €
Non ayant droit :	260,00 €
Chambre individuelle	25,00€

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents et représentés. Extrait certifié conforme.

En Mairie, le 27 mars 2008.

Le Maire,

CANTON DE THORIGNY SUR MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERRIS

SEANCE DU 27 MARS 2008

01.60.43.52.00

	NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation

21 mars 2008

Date d'affichage

21 mars 2008

Objet de la délibération : Autorisation à Monsieur le Maire de signer le marché de restauration

scolaire

N° de la délibération : 2008-17

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars, à 20 heures 40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAYAUDON, Maire.

Présents: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN,

M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, Melle COLOMBET, M. LANERY,

Mme MARCOU, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU,

Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme LAMRI, Melle BELLILI, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Absents excusés :

Pouvoir: M. RICHARD à Mme OFFROY

Mme SOLIMAN à M. FABRIANO

Secrétaire de séance : Mme OFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le et publication ou notification du

VU le Code des Marchés Publics,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 février 2008, attribuant le marché n° AO 2007-29, relatif à la restauration scolaire, à la Société SOGERES, pour un montant estimatif de 293.000 € T.T.C pour 2008.

CONSIDERANT la volonté municipale de proposer un service de restauration scolaire aux enfants de la Commune et de portage de repas pour les personnes âgées,

après en avoir délibéré,

APPROUVE la passation du marché en Appel d'Offres Ouvert.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice, au compte 611.

VOTE: POUR: 23

CONTRE: 6

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents et représentés.

Extrait certifié conforme.

En Mairie, le 27 mars 2008.

Le Maire,

CANTON DE THORIGNY SUR MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERRIS

SEANCE DU 27 MARS 2008

01.60.43.52.00

	NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation 21 mars 2008

Date d'affichage 21 mars 2008

Objet de la délibération : Modification de la convention de la prestation de service relative à

l'intervention du Médecin au sein des structures d'accueil Petite Enfance

N° de la délibération : 2008-18

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars, à 20 heures 40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAYAUDON, Maire.

<u>Présents</u>: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN,

M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, Melle COLOMBET, M. LANERY,

Mme MARCOU, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU,

Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme LAMRI, Melle BELLILI, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Absents excusés :

Pouvoir: M. RICHARD à Mme OFFROY

Mme SOLIMAN à M. FABRIANO

Secrétaire de séance : Mme OFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le et publication ou notification du

VU la convention de prestation de service, conclue entre la Mairie de SERRIS et Monsieur Christian LAFEVE – Médecin,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la convention de prestation de service, notamment en ce qui concerne les missions du Médecin,

après en avoir délibéré,

ADOPTE la convention modifiée de prestation de service, relative à l'intervention du médecin au sein des structures d'accueil Petite Enfance, conclue entre la Mairie de SERRIS et Monsieur Christian LAFEVE – Médecin.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents et représentés.

Extrait certifié conforme.

En Mairie, le 27 mars 2008.

Le Maire,

CANTON DE THORIGNY SUR MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERRIS

SEANCE DU 27 MARS 2008

01.60.43.52.00

	NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation 21 mars 2008

Date d'affichage 21 mars 2008

Objet de la délibération : Modification de la convention de la prestation de service relative à

l'intervention de la Psychologue au sein des structures d'accueil Petite

Enfance et modification du tarif de la vacation

N° de la délibération : 2008-19

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars, à 20 heures 40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAYAUDON, Maire.

Présents: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN,

M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, Melle COLOMBET, M. LANERY,

Mme MARCOU, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU,

Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme LAMRI, Melle BELLILI, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Absents excusés :

Pouvoir: M. RICHARD à Mme OFFROY

Mme SOLIMAN à M. FABRIANO

Secrétaire de séance : Mme OFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le et publication ou notification du

VU l'avenant n° 1 à la convention de prestation de service en date du 25 octobre 2007,

VU la délibération n° 2007-151 du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2007, adoptant le Budget Primitif 2008,

VU la convention de prestation de service conclue entre la Mairie de SERRIS et Madame Anne SANCHON-BLANCHARD – Psychologue,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la convention de prestation de service, notamment en ce qui concerne le montant des vacations,

après en avoir délibéré,

ADOPTE la convention modifiée de prestation de service, relative à l'intervention de la psychologue au sein des structures d'accueil Petite Enfance, conclue entre la Mairie de SERRIS et Madame Anne SANCHON-BLANCHARD – Psychologue.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

FIXE le tarif de la prestation de la psychologue à 26,50 € T.T.C..

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents et représentés.

Extrait certifié conforme.

En Mairie, le 27 mars 2008.

Le Maire,

CANTON DE THORIGNY SUR MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERRIS

SEANCE DU 27 MARS 2008

01.60.43.52.00

	NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents		Qui ont pris
au Conseil	En exercice	part à la
Municipal		délibération
29	29	29

Date de la convocation

21 mars 2008

Date d'affichage 21 mars 2008

Objet de la délibération : Adoption de la convention de prêt de minibus

N° de la délibération : 2008-20

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars, à 20 heures 40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAYAUDON, Maire.

<u>Présents</u>: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN,

M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, Melle COLOMBET, M. LANERY,

Mme MARCOU, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU,

Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme LAMRI, Melle BELLILI, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO

Absents excusés :

Pouvoir: M. RICHARD à Mme OFFROY

Mme SOLIMAN à M. FABRIANO

Secrétaire de séance : Mme OFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le et publication ou notification du

VU la convention de prêt de minibus,

CONSIDERANT la nécessité de formaliser le prêt des minibus communaux aux associations Serrisssiennes,

après en avoir délibéré,

ADOPTE la convention de prêt de minibus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

VOTE: POUR: 23

ABSTENTION: 6

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents et représentés.

Extrait certifié conforme.

En Mairie, le 27 mars 2008.

Le Maire,